

Contrat Fournil l'épi sur terre 2025

Les objectifs et intérêts de l'AMAP des Carabes ayant été définis et acceptés par le consommateur lors de l'adhésion, le présent contrat concerne les modalités pratiques et financières liant l'adhérent de l'AMAP des Carabes avec le boulanger cité ci-dessous.

Producteur : Mathieu Cuyamendous

Adresse : 21 rue du colonel Bertin 88460 Docelles	Tél. : 06 19 19 25 50 Courriel : lepisurterre@ecomail.fr
--	---

Ce contrat est relatif à l'ensemble des produits boulangers préparés par Mathieu Cuyamendous, dans son fournil à partir de farines labellisées bio, issues du moulin de Heucheloup et prioritairement de la « Ferme du Haut du Clos », près de Bayon. A ce contrat est rattachée une commande d'engagement. Chaque commande signée vaut acceptation du présent contrat uniquement pour le produit concerné.

Règlement :

Le paiement s'effectue au moment de la commande d'engagement, **en 1 chèque global à l'année ou en 4 chèques (en début de chaque trimestre) à l'ordre de l'artisan** (Mathieu Cuyamendous), transmis au référent. Après concertation entre l'artisan et le référent, ils seront encaissés au cours du premier mois du trimestre.

Date limite :

La date limite de signature du contrat est fixée au **20 décembre 2024**.

Au-delà (notamment en cas de nouvel adhérent à l'AMAP), la contractualisation est possible mais soumise à l'aval du producteur et du bureau.

Engagements du consommateur :

- S'engager pour une ou plusieurs livraison(s) en réglant la somme à la signature du contrat d'engagement.
- Venir chercher ses produits aux moments prévus.
- En cas d'empêchement, prendre ses dispositions pour qu'une tierce personne se charge de récupérer ses produits.
- S'engager à respecter les statuts de l'association inspirés de la charte des AMAP, ainsi que le règlement intérieur sur le site de l'Amap .
- Reconnaître que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production.
- Adhérer à l'AMAP et participer à la vie de l'association.
- Avoir envoyé son bulletin d'adhésion à l'AMAP pour l'année 2025 ainsi que le règlement correspondant.

Engagements du producteur :

- Livrer des produits de qualité issus de son agriculture biologique.
- Signaler rapidement au conseil d'administration de l'AMAP des Carabes les problèmes exceptionnels affectant l'activité ou la livraison.
- Respecter le cahier des charges de la culture biologique.
- Organiser son planning de production de manière à fournir une quantité suffisante des denrées à chaque livraison.
- Rester à l'écoute du consommateur.

Les dépôts sont :

<u>pour Docelles / Cheniménil :</u> Mme Nicole Charnotet 11 rue de la Rosière 88460 Docelles	tél : 03 29 66 29 15
<u>Pour Tendon :</u> Relais fermier 88460 TENDON	

Jour de distribution :

❖ **Le pain** : les 2 dépôts seront livrés le samedi matin.

Référent :

Frédérique FRINGS 4 impasse de la Regulée 88600 Le Boulay tél : 0329382197

12 . PAIN :

Il est proposé des pains au levain naturel, à base de farine semi-complète cuits dans un four à bois.

La formule proposée est un engagement pour une somme annuelle avec un bon de commande trimestriel en fonction de vos besoins ; les ajustements de régularisation de paiement seront réalisés lors du quatrième trimestre.

Pain bis (farine de blé semi complète)	500 g	2,80 €
	1 kg	5,30 €
Pain de campagne (farine de blé semi complète et 30% de farine d e seigle complète)	500g	3,10 €
	1kg	5,80 €
Pain complet (farine de blé semi complète et 30% de farine intégrale)	500g	3,10 €
	1kg	5,80 €
Pain aux noix (farine de blé semi complète avec noix)	500 g	3,80 €
	1kg	7,20 €
Pain raisins, ou sésames, ou pavot, ou 4 graines (farine de blé semi complète et graines)	500 g	3,30 €
	1kg	6,30 €
Fougasses (farine de blé semi complète, olives noires, vertes, huile d'olive, herbes de Provence)	400g	4,00 €
pain de petit épeautre	640g	6,40 €
Pain hamburger (lait cru de vache, farine de blé blanche, beurre, levure)	1,00 €	